



# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTAT

## AUSZUG AUS DEM PROTOKOLL DER SITZUNGEN DES STAATSRATES

Séance du 02 FEV. 2000  
*Sitzung vom*

### LE CONSEIL D'ETAT

Vu la requête du 14 janvier 2000 de la municipalité de Vernamiège, sollicitant l'homologation de la modification partielle du plan d'affectation des zones (Zone extensive du village, au lieu-dit "Conthey");

Vu les articles 75 et 78 de la constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 13 novembre 1980 sur le régime communal (LRC);

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 et de l'ordonnance du 2 octobre 1989 sur l'aménagement du territoire (LAT et OAT) et celles de la loi cantonale d'application du 23 janvier 1987 (LcAT);

Vu l'avis de mise à l'enquête publique inséré dans le Bulletin officiel No 45 du 5 novembre 1999;

Vu l'absence d'opposition formulée à la suite de cette publication;

Vu la décision du 12 décembre 1999 de l'assemblée primaire de Vernamiège approuvant la modification partielle du plan d'affectation des zones (Zone extensive du village, au lieu-dit "Conthey"), décision publiée dans le Bulletin officiel No 52 du 24 décembre 1999;

Vu l'absence de recours déposé contre les décisions du conseil municipal et de l'assemblée primaire de Vernamiège;

Vu le préavis du 24 janvier 2000 du Service de l'aménagement du territoire;

Sur la proposition du Département de la sécurité et des institutions,

décide :

d'homologuer la modification partielle du plan d'affectation des zones (Zone extensive du village, au lieu-dit "Conthey"), approuvée par l'assemblée primaire de Vernamiège le 12 décembre 1999.

émolument : 40 francs

Pour copie conforme,  
LE CHANCELIER D'ETAT :

- 6 extr. DSI —  
- 1 extr. IF

